



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Service Environnement, Eau, Forêts

Affaire suivie par :

Sophie ROSAY

Tél. : 0479717283

Mél : sophie.rosay@savoie.gouv.fr

Chambéry, le 3 février 2023

Le préfet

à

CISALB

42 Rue du Pré Demaison

73000 Chambéry

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **restauration écologique du Tillet au droit de l'Hippodrome à Aix-Les-Bains**

Accord sur dossier de déclaration

Réf. : **73-2022-0100010160**

COURRIER ENVOYE UNIQUEMENT PAR VOIE DEMATERIALISEE

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier relatif à des travaux de restauration écologique du Tillet au droit de l'Hippodrome à Aix-Les-Bains au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire d'opposition. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de Aix-Les-Bains concernée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Savoie durant une période d'au moins six mois.

Direction Départementale des Territoires (DDT)
L'Adret – 1 rue des Cévennes – BP 1106
73011 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 71 73 73
Mél : ddt@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement.

Pour le préfet et par délégation
Le responsable de l'unité Aménagement des
Milieux Aquatiques

Olivier BARDOU